

BULLETIN D'INFORMATION

4 juin 2021

AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

1- Maintien des consignes sanitaires

Le Ministère souhaite rappeler que la Direction générale de la santé publique (DGSP) a confirmé qu'il n'y a pas de changement dans les consignes sanitaires pour les services de garde actuellement. Ce qui signifie, par exemple, le maintien du concept des groupes-bulles tel qu'il est appliqué depuis plusieurs mois. Il est de la responsabilité de l'employeur d'offrir des milieux où sont assurés la santé et la sécurité pour le personnel et les enfants, et ce, en conformité avec les consignes de la DGSP et de la CNESST.

Le MFA assure un lien constant avec la Direction générale de la santé publique et communiquera au réseau tout allègement des consignes qui pourrait venir faciliter le quotidien des SGEE au cours des prochaines semaines.

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-garde-educatifs-enfance-covid19>

Référence INSPQ, Services de garde en installation : mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail: <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2984-travailleuses-services-garde-covid19.pdf>)

Référence CNESST : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/coronavirus-covid-19/trousse-covid-19-guide-outils>

2- Allègement administratif concernant la transmission du rapport financier annuel 2020-2021

Le Ministère comprend que les services de garde et les auditeurs auront de la difficulté à respecter l'échéancier prévu le 30 juin 2021 en raison de l'impact sur les activités courantes des services de garde dans le contexte de la pandémie. Toutefois, le Ministère doit maintenir la date de transmission au 30 juin mais un allègement administratif est annoncé pour les services de garde éducatifs à l'enfance qui ne pourront pas respecter la date prescrite. À cet effet, l'application des mesures administratives prévues dans les Règles budgétaires pour l'exercice financier 2020-2021 est reportée de trois mois.

3- Assurances collectives

Tel que mentionné dans le bulletin d'information diffusé le 22 mars 2020, la situation exceptionnelle entourant la COVID-19 peut susciter diverses inquiétudes auprès des employés. Ces inquiétudes peuvent se traduire par un besoin d'accompagnement auprès de professionnels de la santé pour des membres du personnel ou des gestionnaires. C'est pour cela que plusieurs ressources sont mises à votre disposition afin que vous puissiez continuer à veiller sur votre bien-être ainsi que celui de vos proches.

Personnel couvert par le Régime d'assurance collective du personnel des centres de la petite enfance et des garderies subventionnées

Le personnel qui participe au Régime peut avoir accès aux soins professionnels d'un psychologue ou d'un travailleur social reconnu par une association professionnelle. Vous pouvez vous référer au service à la clientèle de Desjardins Assurances pour toute précision additionnelle concernant les soins en santé mentale au numéro suivant : 1 855 838-2585 (sans frais).

Personnel qui n'est pas couvert par le Régime

Il est aussi possible, dans certaines polices d'assurance responsabilité du service de garde, que des soins psychologiques soient inclus. Les gestionnaires des services de garde sont invités à faire cette vérification et à en informer les employés.

Dans tous les cas, le personnel peut se référer à :

Pour le Québec : **service Info-Social** en composant le 811 pour parler à un professionnel en intervention psychosociale

Pour le Canada : **service Mieux-être Canada** pour une consultation gratuite en composant le 1-866-585-0445

Ce bulletin est une publication qui contient des informations ponctuelles pour les SGEE en contexte de pandémie. Veuillez toujours vous référer à la version la plus récente du bulletin, car l'information concernant un sujet est susceptible d'être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation.

Si vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions, nous vous invitons à communiquer avec la Direction de l'amélioration des services à la clientèle et de la gestion des plaintes du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.